

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

visant les actions

Groupe
IDSUD

présentée par



établissement présentateur, garant et conseil financier

initiée par la société par actions simplifiée Manandier

PRIX DE L'OFFRE :

220 euros par action IDSUD

DUREE DE L'OFFRE :

Au moins 10 jours de négociation

Le calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée (l'« **Offre** » ou l'« **OPAS** ») sera fixé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») conformément aux dispositions de son règlement général.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ IDSUD SA



Le présent document relatif aux autres informations de la société IDSUD SA a été déposé auprès de l'AMF le 16 avril 2025, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction 2006-07 du 28 septembre 2006 de l'AMF relative aux offres publiques d'acquisition (telle que modifiée). Ce document a été établi sous la responsabilité d'IDSUD.

Le présent document :

- incorpore par référence le rapport annuel pour l'exercice social clos le 31 décembre 2023 mis à la disposition du public le 30 avril 2024 et déposé auprès de l'AMF (le « **Rapport Annuel** ») et le rapport semestriel au 30 juin 2024 mis à la disposition du public le 20 septembre 2024 et déposé auprès de l'AMF (le « **Rapport Semestriel** ») ; et
- complète la note d'information en réponse d'IDSUD relative à l'OPAS sur laquelle l'AMF a apposé le 15 avril 2025 son visa n°25-105 en application d'une décision de conformité du même jour (la « **Note en Réponse** »).

Le présent document est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet dédié d'IDSUD (<https://www.opas-idsud.com>) et peut être obtenu sans frais auprès de :

IDSUD
3, Place Général de Gaulle
13001 Marseille

Banque Hottinguer
63, rue de la Victoire
75009 Paris

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	5
2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF	5
3. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OPAS	5
4. CONTEXTE DE L'OFFRE	6
5. PRÉSENTATION D'IDSUD SA	7
5.1. Dénomination sociale.....	7
5.2. Forme juridique	8
5.3. Siège social	8
5.4. Exercice social.....	8
5.5. Durée.....	8
5.6. Commissaires aux comptes	8
5.7. Objet social	8
5.8. Composition des organes sociaux.....	8
5.8.1. Composition du Directoire	8
5.8.2. Composition du Conseil de surveillance	10
6. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA SOCIETE.....	11
6.1. Change et métaux précieux	11
6.2. Voyages.....	11
6.3. Energies renouvelables.....	11
7. FACTEURS DE RISQUE.....	11
7.1. Risques liés à la Société	12
7.1.1. Risques liés à l'actionnariat	12
7.1.2. Risques liés aux besoins de financement de la Société, à leur disponibilité et adéquation aux besoins de la Société ainsi qu'à la nature des obligations et engagements qu'ils contiennent.....	12
7.1.3. Risques liés à la concentration des pouvoirs exécutifs et opérationnels - capacité de conserver et attirer des personnels clés.....	12
7.2. Risques liés aux activités	13
7.2.1. Risques liés à la fluctuation du marché des Actions FDJ et son activité (IDSUD Jeux)	13
7.2.2. Risques liés aux conflits internationaux et autres crises susceptibles de se globaliser (IDSUD Change, IDSUD Voyages).....	13
7.2.3. Risques liés à la clientèle et de dépendance économique (IDSUD Energies)....	13
7.2.4. Risques de non-conformité aux réglementations notamment environnementales (IDSUD Energies).....	13
7.2.5. Risques liés à la survenance d'accidents impliquant la sécurité ou la santé des personnes (IDSUD Energies)	14

7.2.6.	Risque lié à une éventuelle remise en cause du régime d'exonération des plus-values de cession à long terme sur les titres de participation.....	14
7.2.7.	Risques liés à l'environnement concurrentiel et à la désintermédiation (IDSUD Voyages)	14
7.2.8.	Risques de non-renouvellement des autorisations administratives (IDSUD Voyages)	15
7.2.9.	Risques liés à la digitalisation – cyberattaque (IDSUD Voyages).....	15
7.2.10.	Risques climatiques – résilience actif et sécurité du personnel (IDSUD Énergies)	15
7.3.	Risques liés à l'OPAS	15
7.3.1.	Impact sur la liquidité de l'action IDSUD	15
7.3.2.	Impact sur la capacité distributive d'IDSUD	16
8.	ÉVÉNEMENTS RÉCENTS	16
8.1.	Capital social d'IDSUD	16
8.2.	Structure de l'actionariat d'IDSUD	16
8.3.	Franchissements de seuils.....	16
8.4.	Changement de la gouvernance d'IDSUD Energies.....	17
8.5.	Dépôt de l'Offre au Prix d'Offre Relevé de 220 euros.....	17
9.	PRINCIPAUX COMMUNIQUÉS DE PRESSE	17
10.	ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	17
11.	ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE	17
12.	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE À IDSUD	18
	ANNEXE – COMMUNIQUE SUR LES RESULTATS ANNUELS 2024 D'IDSUD.....	19

1. INTRODUCTION

Le présent document a été établi dans le cadre de l'OPAS et déposé le 16 avril 2025 auprès de l'AMF par la société IDSUD, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 4 114 915 euros, dont le siège social est situé 3 place du Général de Gaulle, 13001 Marseille et dont le numéro d'immatriculation est le 057 804 783 RCS Marseille (« **IDSUD** » ou la « **Société** »), conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

Conformément aux dispositions de l'article 231-27 du règlement général de l'AMF, la Note en Réponse visée par l'AMF peut être consultée au siège social de la Société ainsi qu'auprès de Banque Hottinguer, établissement présentateur et garant de l'Offre.

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du RGAMF, il est précisé que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'IDSUD figurent dans le Rapport Annuel et le Rapport Semestriel. Elles sont complétées par les informations additionnelles qui sont indiquées dans le présent document et les informations relatives aux événements significatifs postérieurs à la publication du Rapport Semestriel 2024.

Le Rapport Annuel et le Rapport Semestriel sont disponibles sur le site internet de la Société (<https://www.idsud.com/documentation/informations-reglementees/>) et peuvent être obtenus sans frais au siège social de la Société, à l'adresse suivante : 3, Place Général de Gaulle, 13001 Marseille.

3. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OPAS

Conformément au titre III du livre II et en particulier en application des dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF, la société Manandier, société par actions simplifiée au capital de 357 049 euros, dont le siège social est situé 3, place Général de Gaulle, 13001 Marseille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 931 384 176 (« **Manandier** » ou l'« **Initiateur** ») s'est irrévocablement engagée à offrir aux actionnaires d'IDSUD d'acquérir la totalité des actions IDSUD non détenues par Manandier et les personnes agissant de concert avec elle au sens de l'article L. 233-10, I du Code de commerce¹, c'est-à-dire environ 3,66% du capital et 3,71% des droits de vote de la Société² au prix relevé de 192,55 euros à 220,00 euros par action IDSUD payable exclusivement en numéraire (le « **Prix d'Offre Relevé** »).

Les actions de la Société (les « **Actions** ») sont inscrites aux négociations sur Euronext Growth à Paris (« **Euronext Growth** ») sous le code ISIN FR0000062184.

L'OPAS constitue une opportunité de liquidité pour les actionnaires d'IDSUD. Elle leur permettra de céder leurs Actions au Prix d'Offre Relevé qui représente une prime de +144,4% par rapport au cours de clôture de l'actions IDSUD, de 90,00 euros au 24 janvier 2024 (dernier cours de clôture veille de la suspension de cours précédant l'annonce de l'offre publique de rachat qui a été ouverte du 28 juin 2024 au 17 juillet 2024 inclus³ (l'« **OPRA** »)) et une prime de +13,2% par rapport au cours de clôture de l'actions IDSUD, de 194,40 euros au 14 mars 2025.

L'Initiateur a l'intention de demander à l'AMF la mise en œuvre, dans un délai maximal de trois mois à l'issue de la clôture de l'OPAS, une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les Actions IDSUD non apportées à l'Offre, en contrepartie d'une indemnité égale au Prix d'Offre Relevé, dans le cadre des dispositions de l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF dans le cas où, à l'issue de l'OPAS, le nombre d'Actions IDSUD non présentées par les actionnaires minoritaires ne représenteraient pas plus de plus de 10% du capital et des droits de vote de la Société, cette condition étant satisfaite à la date du dépôt du présent document au regard de la détention

¹ À savoir M^{me} Marie-Thérèse Luciani et M. Jérémie Luciani.

² Sur la base d'un capital composé de 369 572 Actions représentant 369 779 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

³ Calendrier de l'OPRA publié par l'AMF sous la référence D&I 224C1043 le 27 juin 2024.

de l'Initiateur, de 96,34% du capital et 96,29% des droits de vote de la Société⁴ (le « **Retrait Obligatoire** »).

Dans le cadre des dispositions de l'article 261-1 I 1°, 2° et 4° du règlement général de l'AMF et, dans la mesure où l'OPAS serait effectivement suivie du Retrait Obligatoire, de l'article 261-1 II du règlement général de l'AMF⁵, le conseil de surveillance de la Société a désigné le cabinet BM&A, représenté par Monsieur Pierre Béal, en qualité d'expert indépendant dans le cadre du projet d'OPRA étant précisé que sa mission s'est étendue à l'OPAS (l'« **Expert Indépendant** »). Cette désignation a été décidée dès le 8 février 2024 par le conseil de surveillance, à l'unanimité de ses membres (la Présidente du conseil de surveillance, M^{me} Marie-Thérèse Luciani, ne prenant pas part au vote). Il est précisé qu'au regard de la taille actuelle du conseil de surveillance, actuellement composé de trois membres, il a été décidé de ne pas constituer un comité ad hoc.

En application des dispositions de l'article 231-6 du règlement général de l'AMF, l'Offre porte par conséquent sur la totalité des Actions IDSUD émises par la Société et non détenues par l'Initiateur ainsi que par les personnes agissant de concert avec lui, soit, à la connaissance de l'Initiateur, un nombre total maximum de 13 523 Actions IDSUD représentant 13 730 droits de vote, c'est-à-dire 3,66% du capital et 3,71% des droits de vote de la Société.

Les caractéristiques de l'Offre sont plus amplement décrites à la section 2 de la note d'information de l'Initiateur relative à l'OPAS sur laquelle l'AMF a apposé le 15 avril 2025 son visa n°25-104 en application d'une décision de conformité du même jour et mise à la disposition du public par la Société sur son site internet dédié (<https://www.opas-idsud.com/>) et par l'AMF sur son site internet (<http://amf-france.org>).

4. CONTEXTE DE L'OFFRE

L'OPAS, initiée par Manandier, société constituée par la famille Luciani qui contrôle IDSUD, constitue le prolongement de l'OPRA et s'inscrit dans le cadre de l'intention du concert familial Luciani contrôlant directement Manandier et indirectement la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, d'obtenir, à l'issue de la mise en œuvre du Retrait Obligatoire, la radiation des Actions IDSUD d'Euronext Growth.

Il est rappelé que l'OPRA qui a précédé le présent projet d'OPAS, a été réalisée dans le cadre d'un protocole d'accord conclu entre les sociétés Franklin Finance International et Franklin Finance (ensemble le « **Groupe Franklin Finance** ») et IDSUD le 29 décembre 2023 et modifié par un avenant le 31 mai 2024, ayant pour objet la sortie intégrale du Groupe Franklin Finance du capital de la Société c'est-à-dire le transfert de la propriété de toutes les Actions IDSUD détenues par le groupe Franklin Finance par échange contre des actions FDJ détenues par IDSUD à la parité d'échange d'une (1) Action IDSUD contre cinq (5) actions FDJ et 1,75 euro.

L'assemblée générale annuelle mixte de la Société qui s'est tenue le 25 juin 2024 (l'« **AGM** ») a approuvé à l'unanimité une réduction de capital non motivée par des pertes, conformément à l'article L. 225-207 du Code de commerce, d'un montant nominal maximum de 1 544 513 euros, sous la forme d'une OPRA portant sur un nombre maximum de 138 717 Actions (la « **Réduction de Capital** »). L'OPRA a été réalisée selon une parité d'échange permettant de recevoir en contrepartie d'une (1) action IDSUD :

- cinq (5) actions de La Française des Jeux, société anonyme dont le siège social est situé 3-7 Quai du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt et dont le numéro d'immatriculation est le 315 065 292 RCS Nanterre, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0013451333 (« **La Française des Jeux** » ou « **FDJ** ») qu'IDSUD détenait en portefeuille⁶ ; et
- 1,75 euro.

L'AMF a publié le 25 juin 2024 une déclaration de conformité de l'OPRA, emportant visa n°24-237 de la note d'information d'IDSUD, sur son site Internet (www.amf-france.org). L'OPRA a été ouverte du 28 juin 2024 au

⁴ Sur la base d'un capital composé de 369 572 Actions représentant 369 779 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

⁵ Avis de l'AMF 224C0218 du 8 février 2024.

⁶ Les informations relatives à FDJ sont accessibles depuis le site institutionnel de la Française des Jeux (<https://www.groupefdj.com/>).

17 juillet 2024 inclus⁷. Dans le cadre de l'OPRA, IDSUD a fait l'acquisition de 125 194 de ses propres Actions⁸, représentant 25,3% de son capital social² payées par échange avec 625 970 actions FDJ détenues par IDSUD et 219 089,50 euros. Notamment, conformément au Protocole, le Groupe Franklin Finance a apporté l'intégralité de sa participation dans IDSUD à l'OPRA.

A l'issue de l'OPRA et à la date du présent document, la Société détient 2 171 094 actions FDJ, soit 1,172% des actions composant le capital de La Française des Jeux.

Le 30 juillet 2024, dans le cadre de la Réduction de Capital autorisée par l'AGM, le directoire d'IDSUD a décidé d'annuler les 125 194 Actions propres acquises dans le cadre de l'OPRA, le capital de la Société étant désormais composé de 369 572 Actions ordinaires. Depuis la Réduction de Capital et à la date du présent document, IDSUD ne détient aucune de ses propres Actions.

Le 2 août 2024, l'AMF a publié la déclaration effectuée par la famille Luciani⁹ de son franchissement du seuil de 90% du capital et des droits de vote de la Société consécutive à la Réduction de Capital. La famille Luciani¹⁰ détenait alors directement 356 049 Actions IDSUD représentant 712 097 droits de vote, soit 96,34% du capital et 98,11% des droits de vote de la Société¹¹.

La famille Luciani a ensuite apporté en nature, le 11 septembre 2024, ses 356 049 Actions IDSUD à l'Initiateur, c'est-à-dire la société Manandier, contrôlée par la famille Luciani¹² (l'« **Apport** ») dans le cadre d'un traité d'apport conclu le 31 juillet 2024¹³. Consécutivement à l'Apport, Manandier détient, à la date du présent document, directement 356 049 Actions IDSUD¹⁴ représentant autant de droits de vote¹⁵, soit 96,34% du capital et 96,29% des droits de vote de la Société¹⁶.

Le projet d'Offre a été déposé par Banque Hottinguer auprès de l'AMF, le 12 septembre 2024. Le 18 mars 2025, l'Initiateur a annoncé le relèvement du prix de l'Offre, le portant à 220 euros par Action. Le projet de note d'Information de l'Initiateur a été modifié le 18 mars 2025 pour tenir compte du Prix d'Offre Relevé. L'AMF a publié un avis le 18 mars 2025 relatif au dépôt de ce projet d'Offre améliorée¹⁷, complétant son avis de dépôt du 12 septembre 2024¹⁸.

5. PRÉSENTATION D'IDSUD SA

5.1. Dénomination sociale

La Société a pour dénomination sociale « IDSUD SA ».

⁷ Calendrier de l'OPRA publié par l'AMF sous la référence D&I 224C1043 le 27 juin 2024.

⁸ Avis de résultat de l'AMF publié sous la référence D&I 224C1234 le 18 juillet 2024.

⁹ À savoir M^{me} Marie-Thérèse Luciani et M. Jérémie Luciani.

¹⁰ Manandier est contrôlée par ses deux actionnaires, à savoir M^{me} Marie-Thérèse Luciani et M. Jérémie Luciani. Dans le cadre de l'Apport, M^{me} Marie-Thérèse Luciani a apporté l'intégralité de l'usufruit portant sur 356 048 Actions IDSUD (ainsi qu'une action IDSUD qu'elle détenait en pleine propriété) et M. Jérémie Luciani l'intégralité de la nue-propriété sur 356 048 Actions IDSUD. L'Apport a été rémunéré par l'émission de 356 049 actions ordinaires de la société Manandier, dont l'usufruit appartient à Madame Marie Thérèse Luciani (ainsi qu'une action Manandier en pleine propriété) et la nue-propriété à Monsieur Jérémie Luciani.

¹¹ Avis publié sous D&I 224C1370 du 2 août 2024.

¹² À savoir M^{me} Marie-Thérèse Luciani et M. Jérémie Luciani.

¹³ L'Apport a été soumis au régime de droit commun des apports en nature, tel que fixé par les dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce, par renvoi de l'article L. 227-1 du même code, et des textes pris pour son application. L'Apport était soumis à la condition suspensive de la remise d'un rapport, conformément à l'article L. 225-147, alinéa 2 du Code de commerce, par le commissaire aux apports, appréciant la valeur de l'Apport. Le cabinet B2A, commissaire aux comptes inscrit sur la liste prévue par l'article L. 822-1 du Code de commerce, domicilié Quartier les Gardes, 13860, Peyrolles-en-Provence, a été nommé le 31 juillet 2024, à l'unanimité, par une décision des actionnaires de Manandier, c'est-à-dire M^{me} Marie-Thérèse Luciani et M. Jérémie Luciani, en tant que commissaire aux apports. Le rapport de B2A a été remis le 30 août 2024 et l'Apport a été approuvé à l'unanimité par une décision des deux actionnaires de Manandier, le 11 septembre 2024.

¹⁴ Manandier est titulaire de la pleine propriété des Actions IDSUD apportées ainsi que de l'ensemble des droits qui leur sont attachés.

¹⁵ L'Apport a entraîné la perte des droits de vote double jusqu'alors attaché aux Actions IDSUD détenues par la famille Luciani conformément à l'article L. 225-124 du Code de commerce.

¹⁶ Sur la base d'un capital composé de 369 572 Actions représentant 369 779 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

¹⁷ D&I 225C0515 du 18 mars 2025.

¹⁸ D&I 224C1605 du 12 septembre 2024.

5.2. Forme juridique

IDSUD SA est une société anonyme de droit français à directoire et conseil de surveillance, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 057 804 783.

Son numéro LEI est le 969500RSUFGJP0GX2G45.

5.3. Siège social

Le siège social est fixé 3, Place du Général de Gaulle, 13001 Marseille.

5.4. Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année civile.

5.5. Durée

La Société expirera le 31 décembre 2026, sauf dissolution anticipée ou prorogation au-delà de cette date décidée par l'assemblée générale extraordinaire aux conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications statutaires.

5.6. Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes de la Société sont Fidécompta (titulaire) et Fidarex (suppléant).

5.7. Objet social

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- à titre principal :
 - toutes participations dans des entreprises existantes ou à créer, et en particulier dans la Française des Jeux ;
 - le change manuel sur or et devises et, plus généralement, toutes opérations portant sur des monnaies physiques ; et
 - l'émission et la commercialisation de titres représentatifs de 1/10ème de billets de Loterie Nationale.
- à titre accessoire : la gestion de son patrimoine immobilier propre (toutes opérations d'acquisition, cession, exploitation).

5.8. Composition des organes sociaux

5.8.1. Composition du Directoire

Nom, prénom, titre ou fonction et adresse professionnelle	Nationalité	Autres mandats et fonctions en cours	Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours de 5 derniers exercices et ayant cessé à ce jour	Date de première nomination et de fin de mandat
Jérémie Arnould-Luciani <i>Président du Directoire</i>	Française	<ul style="list-style-type: none">- Président du Directoire d'IDSUD- Directeur administratif et financier d'IDSUD- Président de la SAS IDSUD Voyages	Néant	Depuis le 13 juin 2012. Son mandat arrivant à échéance à

		<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de la SARL IDEXIUM - Président de la SASU IDSUD - Energies - Directeur Général de IDSUD Energy Asia Pacific LTD - Directeur Général de IDSUD Energy Singapore PTE.LTD - Gérant de la SARL IDSUD Energies Afrique - Président de la SAS KEHUA France - Directeur Général de IDSUD Energy Middle East - Gérant de SPV - Représentant légal de Hangzhou IDSUD New Energy Technology Co., Ltd 		l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023, a été renouvelé pour six ans par le Conseil de surveillance du 17 juin 2024*
Christine Nivière <i>Membre</i>	Française	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Directoire d'IDSUD - Directrice Commerciale d'IDSUD - Directrice Générale de la SAS - IDSUD Voyages 		<p>Depuis le 13 juin 2012.</p> <p>Son mandat arrivant à échéance à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023, a été renouvelé pour six ans par le Conseil de surveillance du 17 juin 2024*</p>
Alban Raïs <i>Membre</i>	Française	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Directoire d'IDSUD - Directeur Juridique d'IDSUD 	Directeur Général de la société Avril & Raïs	<p>Depuis le 23 octobre 2023.</p> <p>L'échéance de son mandat est fixée au 23 octobre 2029</p>

* Conformément à l'article 12 alinéa 1 des statuts de la Société, les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de surveillance. Les membres du Directoire sont nommés pour six ans et leurs fonctions prennent fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent ces fonctions.

5.8.2. Composition du Conseil de surveillance

A la date du présent document, les membres du conseil de surveillance de la Société sont les suivants :

Nom, prénom, titre ou fonction et adresse professionnelle	Nationalité	Indépendance (au sens du Code Middlednext)	Autres mandats et fonctions en cours	Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours de 5 derniers exercices et ayant cessé à ce jour	Date de première nomination et de fin de mandat
Marie-Thérèse Luciani <i>Présidente du conseil de surveillance</i>	Française	Non-indépendant	- Présidente du conseil d'IDSUD	Néant	Depuis le 13 juin 2012. Le renouvellement de son mandat, arrivant à échéance à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023, a été approuvé par l'AGM.
Laurent Dupuch <i>Membre</i>	Française	Indépendant	- Membre du conseil d'IDSUD - Président du Directoire d'Ukrsibbank, filiale de BNP Paribas en Ukraine - Membre du conseil d'administration du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France	- Membre du conseil d'IDSUD - Président du Directoire de la BMCI - Administrateur de BMCI Offshore - Administrateur de BMCI Asset Management - Membre du conseil de surveillance de BMCI Bourse - Administrateur de BMCI Finance - Représentant permanent de BMCI administrateur de MED BP	Depuis le 14 février 2019 Son mandat arrivera à échéance à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.
Philippe Klein <i>Membre</i>	Française	Indépendant	- Membre du conseil d'IDSUD - Gérant de la SARL	Néant	Depuis le 12 juin 2012. Le renouvellement

			Codexpro, de droit marocain		de son mandat, arrivant à échéance à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023, a été approuvé par l'AGM.
--	--	--	-----------------------------	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

6. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA SOCIETE

Les activités de la Société, hors participation FDJ, sont les suivantes :

- en direct au niveau d'IDSUD, une activité de « change et métaux précieux ».
- au travers de ses filiales IDSUD Voyages et IDSUD Energies, les activités d'agence de voyages et de concepteur/développeur de solutions énergétiques.

6.1. Change et métaux précieux

Ce département exerce une activité d'agence de change sur devises et métaux précieux (négociation de lingots, pièces d'or et argent), situé au centre de Marseille (secteur touristique Vieux-Port).

Activité historique du groupe, le change manuel de devises et les transactions sur les métaux précieux sont deux segments connexes répondant à deux demandes distinctes.

6.2. Voyages

Cette filiale, agence de voyages présente en France et sur le sol américain, est spécialisée dans les services B2B avec une offre essentiellement « professionnels » sur mesure.

6.3. Energies renouvelables

Cette filiale est spécialisée dans la conception, la fabrication et la construction de solutions de production, de stockage et de distribution d'énergies renouvelables pour les opérateurs énergétiques et les exploitants de centrales.

Elle est organisée autour de plusieurs sous-filiales, délocalisées, afin d'être au plus proche de ses fournisseurs et clients (Maroc, Chine, Singapour), étant observé que sa filiale Kehua France est spécialisée dans la fourniture de produits d'électronique de type onduleurs et UPS.

7. FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risques sont présentés en tenant compte le cas échéant des mesures de remédiation prises par la Société (risques dits « nets » desdites mesures prises par la Société). Ces risques sont présentés de manière décroissante en fonction tant de leur probabilité que leur impact sur la Société (du plus important au moins important). Les facteurs de risques ont été mis à jour à la date du présent document, notamment du fait de l'évolution de l'actionnariat de la Société (section 7.1.1 ci-dessous) depuis la Réduction de Capital, de l'évolution de la participation de la Société dans La Française des Jeux du fait de l'OPRA payée principalement en actions FDJ (section 7.2.1 ci-dessous). Les facteurs de risques ont été adaptés en perspective de la réalisation de l'OPAS (section 7.3 ci-dessous), qui pourrait être suivie d'une procédure de Retrait Obligatoire.

7.1. Risques liés à la Société

Cette section présente les risques les plus significatifs inhérents à la Société.

7.1.1. Risques liés à l'actionariat

Depuis l'Apport, l'actionnaire principal de la Société est Manandier, qui détient, directement et indirectement, la majorité du capital et des droits de vote de la Société (précisément 356 049 Actions IDSUD représentant autant de droits de vote, soit 96,34% du capital et 96,29% des droits de vote¹⁹). Manandier a déclaré auprès de l'AMF et de la Société, le 11 septembre 2024, avoir franchi en hausse les seuils de 50% et 90% du capital et des droits de la Société²⁰ consécutivement à l'Apport.

Ainsi, Manandier détient seule la majorité requise pour faire adopter des résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire et/ou extraordinaire des actionnaires d'IDSUD.

Manandier pourrait ainsi prendre seule des décisions importantes pour la Société, telles que toute modification de la forme sociale ou des statuts, la nomination des membres de ses organes de direction, l'approbation des comptes annuels, la politique de distribution, l'adoption d'autorisations financières ou encore certaines opérations stratégiques telles que des fusions ou scissions.

7.1.2. Risques liés aux besoins de financement de la Société, à leur disponibilité et adéquation aux besoins de la Société ainsi qu'à la nature des obligations et engagements qu'ils contiennent

Les besoins de trésorerie annuels de la Société ont été jusqu'à présent assurés par ses revenus issus de ses activités, notamment le dividende FDJ, ainsi que par le recours à l'endettement (emprunt bancaire).

La Société pourrait être amenée à rechercher de nouvelles sources de financement par le biais des financements bancaires. Cette capacité à lever les fonds nécessaires est subordonnée à des conditions financières, économiques et conjoncturelles, ainsi que de nombreux autres facteurs, sur lesquels la Société n'exerce aucun contrôle ou qu'un contrôle limité.

Par ailleurs, il n'existe aucune garantie que des fonds supplémentaires soient mis à la disposition de la Société lorsqu'elle en aura besoin, et le cas échéant, que lesdits fonds soient disponibles à des conditions contractuelles et/ou financières avantageuses ou acceptables.

Enfin, le financement de la Société est en partie dépendant du taux de distribution décidé par le conseil d'administration de FDJ et approuvé par l'assemblée générale de ses actionnaires, décision que la Société ne maîtrise pas. Notamment, la Société ne peut pas anticiper l'évolution de ce taux de distribution. Une baisse du dividende de FDJ pourrait impacter significativement la capacité de la Société à se financer.

7.1.3. Risques liés à la concentration des pouvoirs exécutifs et opérationnels - capacité de conserver et attirer des personnels clés

La Société est principalement dirigée par l'Indivision Luciani. Monsieur Jérémie Luciani est Président du Directoire et Directeur général et Madame Marie-Thérèse Luciani, Présidente du Conseil de Surveillance.

Cette situation pourrait impliquer une absence de contre-pouvoirs dans les décisions opérationnelles.

Par ailleurs, la performance de la Société repose en grande partie sur la qualité et l'implication d'une seule personne, Monsieur Jérémie Luciani. En cas d'accident ou de départ de celui-ci, la Société pourrait rencontrer des difficultés pour le remplacer rapidement et efficacement, ce qui pourrait affecter la capacité opérationnelle de la Société.

Enfin, la Société est en concurrence avec d'autres acteurs (sociétés concurrentes, organismes publics, organismes de recherche et institutions académiques...) pour recruter et retenir des personnels qualifiés. Elle pourrait être amenée à supporter des coûts salariaux plus élevés afin de conserver son personnel qualifié face à cette concurrence ou recruter de nouveaux salariés. En outre, en raison de cette même concurrence

¹⁹ Sur la base d'un capital composé de 369 572 Actions représentant 369 779 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

²⁰ Avis AMF publié sous D&I 224C1614 du 13 septembre 2024.

dans les recrutements, la Société ne peut garantir qu'elle sera en mesure d'embaucher un nombre suffisant de salariés qualifiés pour soutenir son plan d'affaires et sa croissance.

7.2. Risques liés aux activités

Dans cette section, les risques les plus significatifs relatifs à l'activité de la Société ont été recensés.

7.2.1. Risques liés à la fluctuation du marché des Actions FDJ et son activité (IDSUD Jeux)

IDSUD est actionnaire à hauteur de 1,172% du capital de FDJ.

Malgré les diligences mises en place à l'occasion du suivi régulier de la performance, il existe un risque que les réalisations économiques de cette participation ne soient pas en ligne avec les attentes d'IDSUD.

Toutefois, le résultat net consolidé de l'exercice 2023 de FDJ a progressé à 425 millions d'euros, contre 308 millions d'euros sur l'exercice précédent. Les résultats semestriels de FDJ ont été publiés le 25 juillet 2024 (« *Solides performances au 1^{er} semestre 2024, objectifs 2024 confortés* »).

Bien que FDJ soit un leader dans son domaine et enregistre des résultats solides, il faut noter que cette croissance pourrait ralentir, surtout sur un marché arrivé à maturité. En effet, le marché pourrait saturer, car les mises des joueurs ne peuvent pas augmenter fortement chaque année. FDJ doit donc constamment innover pour maintenir un fort niveau d'attractivité.

7.2.2. Risques liés aux conflits internationaux et autres crises susceptibles de se globaliser (IDSUD Change, IDSUD Voyages)

Les activités IDSUD Change et IDSUD Voyages sont fortement dépendantes du secteur du tourisme, lequel enregistre une reprise post-Covid faible et souffre de la persistance de multiples conflits internationaux (guerre en Ukraine et multiplication des conflits au Moyen-Orient, tensions en Asie du Sud Est), comme le ralentissement de la croissance mondiale.

Si IDSUD Change s'appuie sur une activité « contracyclique » grâce à son secteur « métaux précieux » (du fait notamment du caractère de « valeur refuge » de l'or en période crise), IDSUD Voyages pourrait être impactée, sur son commerce de tourisme international, par une aggravation ou une extension des conflits russo-ukrainiens et israélo-arabes ou encore par la reprise des tensions et risques de conflits existants en Asie du Sud-Est. L'activité voyage contrebalance cependant ce risque par l'exploitation d'un marché niche de voyages professionnels à destination de clientèles spécifiques dont la demande ne semble ni ralentir ni affectée par l'expansion du recours aux outils de télétravail et procédés digitaux de communication (« Mode, Luxe » et milieu cinématographique).

7.2.3. Risques liés à la clientèle et de dépendance économique (IDSUD Energies)

L'essentiel de l'activité « énergies renouvelables », recentrée sur le marché domestique français et l'installation de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments (agricoles, industriels ou commerciaux) construits ou à construire, repose sur l'exécution d'un unique contra-cadre (KOURBE, ex-ENERFI), conclu le 25 octobre 2021, étant observé que, malgré ses diligences en cours, la société IDSUD Energies n'entrevoit pas la conclusion, à court terme, d'autre contrat de cette envergure.

En l'état, l'activité « énergies renouvelables » présente les risques inhérents à une situation de dépendance économique (conditions, tarifs ou encore délais de paiement).

7.2.4. Risques de non-conformité aux réglementations notamment environnementales (IDSUD Energies)

La Société opère, au travers d'IDSUD Energies, sur des installations industrielles dans un cadre fortement réglementé, en particulier sur le plan environnemental. De manière plus générale, les activités de la Société sont soumises à un ensemble des dispositions législatives et réglementaires issues de la transposition en droit français de directives et règlements européens sur la protection de l'environnement.

Ces installations classées pour la protection de l'environnement sont placées sous le contrôle de l'administration et des directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), qui procèdent régulièrement à des inspections sur site.

En cas de non-observation de la réglementation (outre d'éventuelles poursuites pénales), l'administration peut prononcer des sanctions administratives pouvant aller jusqu'à la suspension du fonctionnement des installations concernées, dont elle peut proposer la fermeture par décret en Conseil d'Etat.

Le développement, la situation financière et les résultats de la Société seront intimement liés à une évolution favorable ou défavorable de la réglementation.

7.2.5. Risques liés à la survenance d'accidents impliquant la sécurité ou la santé des personnes (IDSUD Energies)

L'implication de plusieurs sociétés (par exemple, de génie civil ou des fournisseurs des solutions de compression et de distribution) sur un même chantier ou site industriel ou énergétique expose la Société aux agissements de tiers qui pourraient donner lieu à des incidents d'exploitation ou accidents en raison, par exemple, de la maladresse d'un ouvrier sur le chantier, ou encore la pénétration au sein du chantier d'un tiers malintentionné étranger à celui-ci.

La variété des secteurs d'activité et des environnements de travail dans lesquels la Société évolue, nécessite une vigilance permanente en matière de santé et de sécurité au travail. Par ailleurs, la survenance de l'un de ces risques pourrait déclencher l'ouverture d'une enquête à l'encontre de la Société et rendre nécessaire l'adoption de mesures correctives, outre des sanctions administratives voire pénales et le paiement de dommages-intérêts significatifs (y compris pour des dommages corporels).

7.2.6. Risque lié à une éventuelle remise en cause du régime d'exonération des plus-values de cession à long terme sur les titres de participation

La participation de la Société dans FDJ relève actuellement du régime des plus-values à long terme sur les titres de participation. Ce régime prévoit une exonération de la plus-value soumise à l'impôt sur les sociétés (« IS ») sur la vente des titres de participation détenus depuis plus de deux ans selon l'article 219, I, a quinquies du Code général des impôts. Il prévoit toutefois la taxation d'une quote-part de frais et charges égale à 12% du montant brut des plus-values de cession conduisant à un taux effectif d'imposition de la plus-value de 3% sur la base du taux d'IS de droit commun de 25%, hors contribution sociale additionnelle à l'IS (au taux de 3,3% sur l'IS dû au titre de l'exercice, après application d'un abattement en base).

Dans le cas de la Société et de l'avis de ses conseils fiscaux, l'applicabilité de ce régime est justifiée par de nombreux critères très spécifiques qui sont liés tant à l'histoire d'IDSUD (intention de possession durable à la date d'acquisition des titres et représentation pendant de nombreuses années au conseil d'administration de FDJ) qu'aux avantages retirés par cette dernière pour sa propre activité (contrat-cadre avec FDJ lui permettant de distribuer des produits de loterie, financement de ses nouvelles activités via le flux de dividendes perçus au titre de ses actions FDJ etc...).

Même si l'OPAS n'est pas motivée par un quelconque changement de stratégie de la Société vis-à-vis de sa participation dans FDJ, une éventuelle remise en cause par l'administration fiscale de ce régime au titre des plus-values précédemment réalisées par la Société pourrait avoir des conséquences négatives sur la situation financière de la Société. Toutefois, l'exposition à ce risque ne peut résulter que de la cession d'actions FDJ par la Société et le niveau de ce risque est directement corrélé au nombre d'actions FDJ cédées. A cet égard, il est précisé que depuis la clôture de l'OPRA, la Société n'a cédé aucune action FDJ.

7.2.7. Risques liés à l'environnement concurrentiel et à la désintermédiation (IDSUD Voyages)

Les aspirations individuelles des voyageurs ont accru l'entrée de nombreux opérateurs sur les segments du voyage sur mesure et du voyage d'aventure sur lesquels la Société est présente depuis plusieurs décennies.

En outre, le mouvement de désintermédiation s'est accéléré avec les possibilités offertes par Internet et la disparition d'une partie de la clientèle, désireuse de s'affranchir des intermédiaires, avec des conséquences immédiates sur les revenus de l'activité voyage.

L'évolution des habitudes de consommation dans le secteur du tourisme pourrait donc avoir un impact défavorable sur la situation financière et les résultats de la Société.

7.2.8. Risques de non-renouvellement des autorisations administratives (IDSUD Voyages)

Au titre de leurs activités d'organisateur et de vendeur de voyages, la Société doit en France et dans les autres pays de leurs activités, être immatriculées auprès de l'autorité administrative désignée.

Cette immatriculation requiert de justifier d'une assurance de responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière délivrée par un organisme professionnel de gestion collective, une compagnie d'assurance ou de caution, qui doit assurer le remboursement au client des sommes payées pour son voyage non réalisé en cas de faillite de l'agent de voyages ou son assistance si la défaillance survient pendant la réalisation du voyage.

7.2.9. Risques liés à la digitalisation – cyberattaque (IDSUD Voyages)

Le secteur du Voyage connaît une transformation digitale profonde, initiée avec le système de réservation en ligne pour ses différentes marques. Cette digitalisation de l'activité entraîne une plus forte exposition aux risques liés aux cyberattaques ainsi qu'à ceux résultant de dysfonctionnements de systèmes informatiques, de réseaux et de télécommunications. Ces systèmes conditionnent l'exécution, le traitement, la transmission et le stockage des données relatives aux opérations et des données comptables et financières de la Société. Ils traitent aussi la communication avec les clients, les fournisseurs et le personnel de la Société.

Par ailleurs, les réglementations en matière notamment de protection des données personnelles (RGPD) nécessitent une adaptation rapide pour pallier tout risque de non-conformité.

7.2.10. Risques climatiques – résilience actif et sécurité du personnel (IDSUD Énergies)

Au travers de sa branche IDSUD Énergies, la Société s'est positionnée dans le développement photovoltaïque, la conception et la fourniture de solutions d'énergie renouvelable.

Si les énergies renouvelables (solaire, éolienne et hydraulique) sont essentielles et fortement mobilisées, elles demeurent cependant les plus affectées par les impacts physiques du changement climatique et l'augmentation du nombre d'événements extrêmes (vagues de froid ou de chaleur, incendies, sécheresses, etc.). Ces impacts peuvent se traduire par une variation dans la production d'énergie.

Par ailleurs, les chaleurs extrêmes (+50°C) et le stress thermique peuvent avoir un impact sur les employés et les sous-traitants, comme l'incapacité de se rendre au travail.

7.3. Risques liés à l'OPAS

Cette section recense les risques liés à l'OPAS qui pourraient avoir une incidence négative sur IDSUD.

7.3.1. Impact sur la liquidité de l'action IDSUD

Les Actions IDSUD sont majoritairement détenues par Manandier.

Ainsi, le nombre d'Actions IDSUD disponibles pour des opérations sur le marché ou hors marché est très bas.

Les volumes quotidiens de l'action IDSUD sur Euronext Growth déjà impactés par l'OPRA pourraient encore diminuer après l'OPAS. Le marché de l'action IDSUD pourrait devenir très illiquide. Il est rappelé que la Société n'a conclu aucun accord avec un prestataire de services d'investissement en vue de mettre en œuvre un contrat de liquidité sur ses propres titres.

Il est précisé qu'aucun engagement d'apport n'a été réalisé et par conséquent le résultat de l'Offre est incertain. Il est rappelé que l'Initiateur a l'intention de demander à l'AMF la mise en œuvre, dans un délai maximal de trois mois à l'issue de la clôture de l'OPAS, d'une procédure de Retrait Obligatoire dans le cas où, à l'issue de l'OPAS, le nombre d'actions IDSUD non présentées par les actionnaires minoritaires ne représenteraient pas plus de plus de 10% du capital et des droits de vote de la Société. Cette condition est satisfaite à la date du dépôt du présent document au regard de la détention de l'Initiateur, de 96,34% du

capital et 96,29% des droits de vote de la Société²¹. Les actionnaires d'IDSUD pourraient donc voir leurs Actions IDSUD transférées à l'Initiateur après la clôture de l'OPAS.

7.3.2. Impact sur la capacité distributive d'IDSUD

La capacité distributive d'IDSUD dépend de la participation résiduelle dans FDJ (postérieurement à l'OPAS) et des investissements nécessaires au développement de l'activité Energie et à la poursuite des activités « Voyages » et « Change ». Elle pourrait donc être amenée à être réduite.

8. EVÉNEMENTS RÉCENTS

8.1. Capital social d'IDSUD

Depuis la Réduction de Capital et à la date du présent document, le capital de la Société est composé de 369 572 Actions représentant au total 369 779 droits de vote²².

8.2. Structure de l'actionariat d'IDSUD

À la connaissance de la Société, le capital et les droits de votes théoriques de la Société, à la date du présent document, sont répartis comme suit :

	Nombre d'Actions	% capital	Nombre de droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques
Manandier	356 049	96,34%	356 049	96,29%
Autres actionnaires	13 523	3,66%	13 730	3,71%
Total	369 572	100,00%	369 779	100,00%

IDSUD ne détient à la date du présent document, aucune de ses propres Actions.

Il n'existe, à la date du présent document, aucun titre de capital ni aucun instrument financier autres que les Actions de la Société pouvant donner accès immédiatement ou à terme au capital ou aux droits de vote de la Société.

8.3. Franchissements de seuils

Le 2 août 2024, l'AMF a publié la déclaration effectuée par la famille Luciani de son franchissement du seuil de 90% du capital et des droits de vote de la Société consécutif à la Réduction de Capital. La famille Luciani détenait alors directement 356 049 Actions IDSUD représentant 712 097 droits de vote, soit 96,34% du capital et 98,11% des droits de vote de la Société.

Consécutivement à l'Apport réalisé le 11 septembre 2024, Manandier détient, à la date du présent document, directement 356 049 Actions IDSUD représentant autant de droits de vote, soit 96,34% du capital et 96,29% des droits de vote de la Société. Le franchissement, consécutif à l'Apport, des seuils de 50% et 90% du capital et des droits de vote d'IDSUD par l'Initiateur, a fait l'objet d'une déclaration le 11 septembre 2024 auprès de l'AMF, ainsi que d'une déclaration effectuée au titre de l'article 19.11 du règlement européen n°2014/596 relatif aux abus de marché en tant que personne étroitement liée à des dirigeants de la Société²³.

²¹ Sur la base d'un capital composé de 369 572 actions représentant 369 779 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

²² Le nombre total de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des Actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les Actions privées de droit de vote conformément à l'article 223-11 I alinéa 2 du règlement général de l'AMF.

²³ Déclaration publiée par l'AMF sous la référence 2024DD996594 du 23 septembre 2024.

8.4. Changement de la gouvernance d'IDSUD Energies

Depuis la publication du Rapport Semestriel, la Société a annoncé le 9 décembre 2024, la démission du Directeur Général de la société IDSUD Energies, pour des raisons personnelles avec effet immédiat. Monsieur Jérémie Arnould-Luciani, assure temporairement les fonctions de direction générale de la société IDSUD Energies le temps que soit mis en œuvre le processus de nomination d'un nouveau directeur général. En outre, dans ce communiqué, IDSUD a indiqué ne pas pouvoir confirmer les objectifs de sa filiale évoqués aux termes du communiqué en date du 20 septembre 2024 sur les comptes semestriels de l'entreprise au 30 juin 2024.

8.5. Dépôt de l'Offre au Prix d'Offre Relevé de 220 euros

Le 18 mars 2025, IDSUD a annoncé le relèvement du prix de l'Offre à 220 euros de la façon suivante :

« IDSUD a été informée par son principal actionnaire, la société Manandier, contrôlée par la famille Luciani, que le prix proposé pour l'acquisition des actions IDSUD dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée déposée par Manandier (l'« Offre »), a été porté à 220,00 euros par action IDSUD.

Il est rappelé que Manandier a proposé initialement d'acquérir les actions IDSUD existantes non détenues par elle (soit un nombre total maximum de 13 523 actions IDSUD représentant 13 730 droits de vote, c'est-à-dire 3,66% du capital et 3,71% des droits de vote de la Société) au prix initial de 192,55 euros par action.

Sa décision de relever le prix d'Offre à 220,00 euros par action IDSUD intervient dans le cadre de l'examen par l'Autorité des marchés financiers du projet d'Offre. Le conseil de surveillance a prévu de se réunir très prochainement après la remise d'un addendum au rapport de l'expert indépendant BM&A, en vue d'examiner les conséquences de ce relèvement sur son avis motivé relatif à l'Offre, désormais libellée au prix unitaire relevé de 220,00 euros.

Le projet d'Offre de Manandier reste soumis à l'examen de l'AMF.

Le projet de note d'information du projet d'Offre au prix relevé de 220,00 euros est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la société IDSUD (www.opas-idsud.com) et peut être obtenu sans frais auprès au siège social de la société IDSUD (3, place Général de Gaulle, 13001 Marseille) et de Banque Hottinguer, 63, rue de la Victoire, 75009 Paris. »

9. PRINCIPAUX COMMUNIQUÉS DE PRESSE

La Société publie ses communiqués de presse en ligne sur son site <https://www.idsud.com/> et, concernant les communiqués de presse relatifs à l'Offre, sur un site internet dédié (<https://www.opas-idsud.com/>).

Le communiqué sur les résultats annuels 2024 de la Société, diffusé par cette dernière le 31 mars 2025, figure en Annexe du présent document.

10. EVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Néant

11. ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

L'AGM s'est tenue le 25 juin 2024. Le détail du vote par résolution a été publié sur le site internet de la Société (<https://www.idsud.com/>).

12. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE À IDSUD

« J'atteste que le document intitulé Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société IDSUD SA, qui a été déposé ce jour auprès de l'Autorité des marchés financiers et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations concernant la Société et l'Offre requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n°2006-07 de l'Autorité des marchés financiers relative aux offres publiques d'acquisition (telle que modifiée), dans le cadre de l'Offre.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Jérémie Arnould-Luciani
Président du Directoire

ANNEXE – COMMUNIQUE SUR LES RESULTATS ANNUELS 2024 D’IDSUD

Le 31 mars 2025

Résultats annuels 2024

Le Conseil de Surveillance de la société *IDSUD*, réuni ce jour, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse LUCIANI, a arrêté les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les procédures d'audit sur les comptes sociaux sont en cours.

Il est rappelé que les activités de la société, hors participation FDJ, sont les suivantes :

- En direct, une activité historique de change manuel sur devises et transaction sur les métaux précieux.
- Via ses filiales *IDSUD Voyages* et *IDSUD Energies* :
 - Une activité d'agence de voyages spécialisée dans les services B2B à destination des professionnels.
 - Une activité de développement et de fourniture de produits et solutions de stockage et de redistribution de l'énergie photovoltaïque.

Il est également rappelé que la société *IDSUD* n'est pas tenue d'établir des comptes consolidés en application des articles L. 233-17 et R. 233-16 du Code de commerce.

Synthèse

Le résultat net de l'exercice 2024 s'affiche à un montant de + 10,3 M€.

Il enregistre :

- Des opérations se rapportant à l'OPRA réalisée en juillet 2024, pour un montant net global de + 18,8 M€ ;
- Le résultat des opérations de l'exercice, non liées à l'OPRA, s'établissant à - 8,5 M€.

Les capitaux propres de l'entreprise diminuent de 10,4 M€, dont l'évolution est traduite ci-après :

- L'incidence nette sur les capitaux propres de la réalisation des opérations liées à l'OPRA, pour un montant global de - 1,9 M€
- L'incidence des opérations de l'exercice, non liées à l'OPRA, qui s'établit à - 8,5 M€.

Après prise en compte de ce résultat, les capitaux propres de l'entreprise sont négatifs à hauteur de 3 M€.

Chiffres clefs

EN M€	2024	2023
Chiffres d’Affaires	1,1	0,9
Résultat d’exploitation	- 2,6	- 2,4
Résultat financier	1,3	8,8
Résultat courant	- 1,3	6,4
Résultat exceptionnel	12,5	13,3
Impôt sur les sociétés	- 0,9	- 1,0
Résultat net	10,3	18,7
Capitaux Propres	- 3,0	7,4

Commentaires

- Le chiffre d’affaires est en hausse de 0,2M€. Il est essentiellement réalisé par l’activité « Change et métaux précieux » (commissions et marges perçues)
- Le résultat d’exploitation est en baisse de 0,2 M€. il intègre principalement les charges liées à la gestion du groupe non refacturées ainsi que les charges de personnel.
- Le résultat financier, qui ressort à 1,3 M€, comprend principalement les dividendes versés par FDJ pour un montant de 5 M€ diminué de l’effet principal de la dépréciation des titres de participations d’*IDSUD Energies* pour 3,9 M€ et divers produits financiers pour 0,2 M€.
- Le résultat exceptionnel de la société *IDSUD*, d’un montant de 12,5 M€, comprend pour l’essentiel :
 - 19 M€ de plus-value nette de frais, comptabilisée à l’occasion de la remise des titres FDJ en échange des titres *IDSUD* reçus dans le cadre de l’OPRA 2024 (l’annulation des titres *IDSUD* est comptabilisée directement en capitaux propres : réduction de capital et report à nouveau) ;
 - - 8,4 M€, correspondant à un abandon de créances, contre retour à meilleur fortune, et des dépréciations d’autres actifs de la filiale *IDSUD Energies*.
 - 1,9 M€ de débouclage de provision constituée dans le cadre de la reconfiguration complète de la branche « Energies ».

L’impôt sur les sociétés est de 0,9 M€, dont 0,3 M€ se rapportant aux opérations liées à l’OPRA 2024.

Perspectives

a) FDJ

La société *IDSUD* détient une participation dans FDJ (précisément 2 171 094 actions FDJ, soit 1,172 % des actions composant le capital de La Française des Jeux à la date du présent document).

Le résultat de l’exercice 2025 devrait comprendre, en premier lieu, un dividende FDJ de 4,4 M€ (soit 2,05€ par action), lequel devrait être voté le 22 mai 2025 (Communiqué FDJ du 6 mars 2025).

b) Secteur « Change et métaux précieux » :

Il est rappelé que l’activité sur or a tendance à augmenter en période de crise ou de conflits, au détriment des devises. A l’inverse, l’activité sur devises a tendance à augmenter en période de croissance, au détriment des métaux précieux.

Cette précision faite, le secteur « Change et métaux précieux » a confirmé, en 2024, un niveau d'activité et une rentabilité en progression.

c) Filiale « Voyages » :

Malgré des niveaux de chiffres d'affaires en léger recul sur 2024, la filiale IDSUD Voyages maintient ses objectifs de croissance d'activité, et plus précisément via sa filiale à New York mais la Société entend rester prudente dans ses prévisions au vu du contexte actuel (guerre en Ukraine, crime climatique et prix de l'énergie).

d) Filiale « Energies » :

Courant novembre 2024, La société *IDSUD* et sa filiale *IDSUD Energies* ont été contraintes de constater le non-redressement de l'activité malgré les efforts entrepris en termes de restructuration et de réorientation. Le Groupe IDSUD a également souffert du départ volontaire du Directeur Général de la filiale en qui avait été placés nombre d'espoirs de redéploiement effectif.

En suite de cette démission, la société *IDSUD*, redevenue tête opérationnelle du secteur « Energies », a dressé les constats suivants :

- Une activité certes en expansion mais nécessitant un besoin en fonds de roulement particulièrement important, supérieur à la capacité financière du Groupe ;
- Une activité reposant sur des cycles de production particulièrement longs, sujets par nature à la survenance d'évènements extérieurs imprévisibles générateurs de retard ;
- Un prévisionnel ne permettant pas d'envisager à moyen terme le dégagement d'une trésorerie suffisante pour permettre de supporter un tel schéma économique.

Face à cette situation – également affectée par les nouveaux tarifs relatifs aux installations photovoltaïques sur bâtiment d'une puissance crête inférieure à 500 kW – la société *IDSUD Energies*, sous l'égide de sa société mère, a été contrainte de renoncer à son activité de conception et d'assistance à maîtrise d'œuvre de projets photovoltaïques pour se concentrer sur son activité de distribution, moins exposée et moins impactée par les données économiques précitées.

Ces mesures ont conduit à la suppression des postes des salariés affectés aux départements « conception » et « assistance à maîtrise d'œuvre ».

Dans le contexte décrit, la société *IDSUD Energies* entend repenser son modèle économique et s'accorder jusqu'au 2nd semestre 2025 pour vérifier les qualités et l'efficacité de son nouveau modèle.

La société *IDSUD* entend, quant à elle, lui accorder le temps nécessaire à la redéfinition de son modèle. Elle confirme ainsi sa politique de soutien, tout en affirmant veiller à la sauvegarde de ses actifs.

Par suite et dans le respect des engagements du Groupe vis-à-vis de ses différents partenaires (banques, fournisseurs, clients etc.), la société *IDSUD* a décidé d'acter dans ses comptes 2024 son soutien apporté à la filiale *IDSUD Energies*.

L'ensemble de ces précisions faites, le Conseil de Surveillance décide de convoquer l'Assemblée Générale Annuelle le 18 juin 2025, à 10 heures.